

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

AMENDEMENT

N ° II-CF540

présenté par

M. Bois, Mme Brugnera, M. Vignal, M. Testé, M. Freschi et M. Kerlogot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 71, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.